Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Petite Enfance

Question n°236

Petite Enfance

REF: DPE2015006

Signataire : AR

Séance du Conseil Municipal du 17/09/2015

RAPPORTEUR: Laurence GRARE

OBJET : Convention d'objectifs et de financement (N°15-085) entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis concernant le relais assistantes maternelles (RAM) pour la période 2015-2018

EXPOSE:

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2014-2017, la Caisse Nationale des Allocations Familiales a souhaité développer l'offre d'accueil des jeunes enfants par une meilleure information et un accompagnement des familles en soutenant les Relais d'Assistants Maternels (RAM).

La lettre circulaire n° 2011-020 de la CNAF a ainsi redéfini les missions des RAM à savoir :

- informer les parents sur l'ensemble de l'offre d'accueil collectif et individuel existante sur le territoire concerné :
- contribuer à la qualité de l'accueil individuel en informant les futurs professionnels ou les assistants maternels sur les différentes conditions et modalités d'exercice du métier, les dispositifs d'accompagnement financier et les principes généraux relatifs au droit du travail;
- participer à la professionnalisation des métiers de l'accueil individuel en offrant des temps d'échanges de pratiques professionnelles dédiés aux assistants maternels ainsi qu'aux employés de la garde à domicile.

A cet effet, l'élaboration d'une convention définissant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour le Relais Assistant (e)s Maternel (le)s situé au 5 rue du Docteur Pesqué est nécessaire.

Cette convention vise à prendre en compte les besoins des usagers, à déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre ainsi qu'à fixer les engagements réciproques entre les cosignataires parmi lesquels le financement de deux postes d'animateurs dans le cadre du nouveau contrat de projet (2015-2018).

La convention est constituée par les documents contractuels annexes suivants :

- -l'annexe 1 relative au contrat de projet du RAM d'Aubervilliers,
- -les conditions particulières nationales,
- -les conditions générales.

Le versement de la Prestation de Service « relais assistant(e) s maternel(le)s » par la Caisse d'Allocations Familiales est conditionné à l'engagement de la Commune, gestionnaire de la la structure. Elle prévoit également le mode de calcul du droit et les modalités de versement de la prestation de service ainsi que l'évaluation des conditions de réalisation de l'activité du RAM et du contrôle auquel la Caisse d'Allocations Familiales ou la Caisse Nationale des Allocations Familiales peuvent procéder.

La Commune s'engage à respecter les termes de la convention, à faire mention de l'aide apportée par la Caisse d'Allocations Familiales dans les informations destinées aux familles et dans toutes les déclarations publiques visant le service couvert par la présente convention et à utiliser le site Internet « mon-enfant.fr» propriété de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Elle s'engage, par ailleurs, à produire à la Caisse d'Allocations Familiales l'ensemble des justificatifs détaillés en annexe 1.

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2018 et devra être renouvelée par demande expresse.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement (N°15-085) entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis concernant le Relais Assistant(e) s Maternel(le)s.

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

| REPUBLIQUE | FRANCAISE |
|-----------------|--------------|
| Liberté-Egalité | é-Fraternité |

VILLE D'AUBERVILLIERS

600 PM NO 300 No 400 500 600 600 and and and have been deer two date two outs one date that has had had pad pad

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant : Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 17 SEPTEMBRE 2015

Présents :..... 34

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 septembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS:

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, LOGRE Benoît, BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS:

Mme MILLA Josiane Représentée par : M. Marc RUER Mme MBONDO Thérèse Représentée par : Mme Maria MERCADER Y PUIG Mme FAGARD Alice Représentée par : M. CECCOTTI RICCI Roland Mme RABAH Hanna Représentée par : M. SANON Guillaume Mme YONNET Evelyne Représentée par : M. LOGRE Benoit M. AIT- BOUALI Omar Représenté par : M. VANNIER Jean-Yves

Mme VIGEANT ClaireReprésentée par : M. ZAIRI RachidMme LENOURY NadiaReprésentée par : M. BIDAL Damien

Absents : Mme TLILI Leïla, MM. **TLILI Mohamed Fathi**, PLEE Eric, Mmes SIGNATE Rouguy, MM HAFIDI, RACHEDI, Mme ALVES.

Secrétaire de séance : Mme LE MOINE Sandrine

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Petite Enfance

Petite Enfance

REF: DPE2015006

Signataire : AR

OBJET :Convention d'objectifs et de financement (N°15-085) entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis concernant le relais assistantes maternelles (RAM) pour la période 2015-2018

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la lettre circulaire N° 2011-020 de la CNAF définissant les missions des Relais Assistants Maternels (RAM),

Vu le projet de Convention d'objectifs et de financement N°15-085 « Relais Assistant(e)s Maternel(le)s » précisant et encadrant les modalités d'intervention notamment le financement de deux postes d'animateurs dans le cadre du nouveau contrat de projet et de versement de la prestation de service « relais assistants maternels » pour l'équipement situé au 5 rue du Docteur Pesqué entre les deux cosignataires,

Vu le budget communal.

Considérant l'intérêt que représente le développement de l'offre d'accueil de jeunes enfants avec le soutien des relais d'assistants maternels face à la pénurie des modes d'accueil sur le territoire,

A l'unanimité.

DELIBERE:

AUTORISE: le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement (N°15-085) entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis concernant le Relais Assistants Maternels.

Les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal au : 903-74-78-64

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

Reçu en préfecture le : 18/09/2015

Publié le : 18/09/2015

Certifié exécutoire le : 18/09/2015

ľadjojnt délégué

Anthony DAGUET